

Les réseaux des Pays de la Loire

Les Pays de la Loire, confrontés depuis de nombreuses années aux phénomènes de prolifération d'espèces végétales exotiques, ont développé un réseau d'acteurs régional où collaborent gestionnaires, scientifiques et associations afin d'optimiser les opérations d'arrachage et de gestion. Focus sur les actions engagées.



Les Pays de la Loire sont confrontés depuis de nombreuses années à divers phénomènes de prolifération d'espèces végétales exotiques.

C'est en partie sa façade océanique et la très importante superficie couverte par les cours d'eau et les zones humides (deux cent cinquante mille hectares de grandes zones

humides) qui rendent cette région particulièrement accueillante et par là même vulnérable.

De nombreuses collectivités ont mis en place des chantiers d'intervention manuelle ou mécanique pour tenter d'enrayer ou du moins de limiter ces colonisations préjudiciables à la biodiversité, à la préservation d'espaces parfois à forte valeur patrimoniale et à certaines activités professionnelles ou de loisirs.

Le coût des actions entreprises depuis les années 1990 peut être évalué entre cinq et six millions d'euros pour quatre cent cinquante chantiers recensés.

Si des financements importants sont apportés en particulier par l'agence de l'eau et les départements, une part non négligeable reste à la charge des maîtres d'ouvrage.

Il s'avère donc maintenant indispensable d'optimiser les opérations engagées et les méthodes mises en œuvre afin de réduire si possible ou à défaut stabiliser les investissements.

L'importance de connaître et d'utiliser plusieurs méthodes mises à disposition

Détection précoce et réaction rapide

Cette méthode est illustrée par l'exemple de l'intervention manuelle en 2010 sur une station de crassule de Helms, espèce invasive potentielle en Pays de la Loire, située près d'un bassin d'orage à Guérande (Loire-Atlantique).

Une opération d'arrachage a été effectuée dans un délai très court par l'association Bretagne Vivante suite à des observations réalisées par le Conservatoire botanique national de Brest.

Naturellement, des interventions complémentaires seront nécessaires pour permettre vraiment un contrôle de la situation : toutefois, il est certain que ce type d'action mis en place peu de temps après la détection (déjà faite à un stade de faible développement des herbiers) contribue à optimiser le rapport coûts-bénéfices.

Prévention et recherche de solutions alternatives complémentaires

Cette méthode est illustrée par l'exemple de la restauration de la frayère à brochets de Tressé en Loire-Atlantique.

En complément d'opérations « classiques » d'arrachage de jussie pour préserver les douves d'échappement des brochetons et contenir le développement en prairies (zones de reproduction des brochets), la Fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique a mis en place un dispositif préventif afin de lutter « passivement » contre la plante, faisant appel à des techniques de génie végétal (photo ①), couplées à un bâchage des berges les plus infestées (photo ②).

Il s'agissait donc d'empêcher la jussie venant des prairies de recoloniser les douves ayant fait l'objet d'opérations d'arrachage.

Les actions combinées de l'Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique « la Brème de l'Isac », du conseil général et de la Fédération depuis 2004 sont optimales car les populations de jussie ont très largement diminué, et la productivité de la frayère est plus que satisfaisante (pêches électriques annuelles sur ce secteur).

1 Plantation de saules le long d'une douve de dévalaison (frayère à brochets de Tressé – Loire-Atlantique).

Renforcer les collaborations entre gestionnaires et scientifiques, créer et renforcer les réseaux

Cette méthode est illustrée par le chantier d'arrachage mécanique d'une plante aquatique très invasive : l'élo-dée dense sur la Vendée à Fontenay-le-Comte (Vendée). Ce chantier (photo 3) a fait l'objet en juin et juillet 2010 d'une collaboration scientifique, technique et financière entre le maître d'ouvrage, la Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (appui technique au maître d'ouvrage), Agrocampus Ouest et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Pays de la Loire.

Cette collaboration a permis de fournir un appui à la rédaction des protocoles d'intervention et un suivi de l'ensemble du chantier, des analyses scientifiques sur la composition des herbiers (surfaces, volumes, poids) et de formuler des recommandations d'amélioration de l'intervention.

Le partenariat entre gestionnaires et scientifiques permet également de créer des supports de communication et d'informations ainsi que des documents techniques de gestion (guides...).

Par ailleurs, ces productions collectives donnent une identité aux réseaux et contribuent au maintien de leur vitalité et à leur pérennité.

L'importance des réseaux

Il existe un certain nombre de méthodes pouvant optimiser les actions de gestion classiques telles que les chantiers d'arrachage. Mais la seule qui apparaît finalement comme prépondérante et déterminante dans la mise en œuvre, le suivi et donc au final la réussite des projets de lutte contre les espèces envahissantes est la mise en place des réseaux (départementaux et régionaux).

Chaque département de la région est maintenant organisé en réseaux fonctionnels. En voici trois exemples.

Le réseau du département de la Loire-Atlantique

Le réseau est structuré autour de collectivités en charge du suivi et de la gestion des milieux aquatiques (syndicats de rivières, syndicats mixtes, syndicats de marais, groupement d'intérêt public « Loire estuaire », conseil général, fédération de pêche, pêcheurs, associations, naturalistes...) et coordonné par la fédération de pêche qui contribue à l'organisation du suivi et par le conseil général qui assure la synthèse des bilans des travaux engagés.

Ce travail partenarial permet de produire des documents cartographiques actualisés annuellement sur l'état de la colonisation des principales plantes invasives et sur la localisation des chantiers réalisés. Il permet également au niveau régional (DREAL Pays de la Loire) de produire des cartes de synthèse sur la présence des principales espèces.

Le réseau de Vendée

Il s'agit de la même démarche de connaissance des espèces et de leur localisation. L'intérêt de ce réseau est en outre de permettre l'identification plus rapide des points noirs dans le département et de définir des priorités d'actions pour l'année à venir.



2 Bâchage d'une douve de dévalaison (frayère à brochets de Tressé – Loire-Atlantique).

© Fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Le réseau de Mayenne

C'est un réseau émergent organisé à peu près sur le même schéma que les autres exemples présentés précédemment, mais qui a la volonté d'élargir son action aux espèces terrestres telles que les grandes renouées, avec la participation du service en charge des routes du conseil général.

La coordination régionale de ces réseaux départementaux est assurée en Pays de la Loire par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement dans le cadre du comité des Pays de la Loire pour la gestion des plantes exotiques envahissantes (constitué en 2001).

Le comité est constitué des têtes de réseaux départementaux (conseils généraux et fédérations de pêche en général), de représentants du monde scientifique et universitaire (Agrocampus Ouest, Université catholique de l'Ouest, Irstea, Conservatoire botanique...), du Forum des marais atlantiques, des parcs naturels régionaux, d'administrations (directions départementales des territoires,



3 Chantier d'arrachage mécanique d'égérie dense sur la Vendée à Fontenay le Comte (Vendée).

Crédit photo : Agrocampus Ouest

directions départementales des territoires et de la mer, directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt...), du conseil régional Pays de la Loire, de structures associatives...

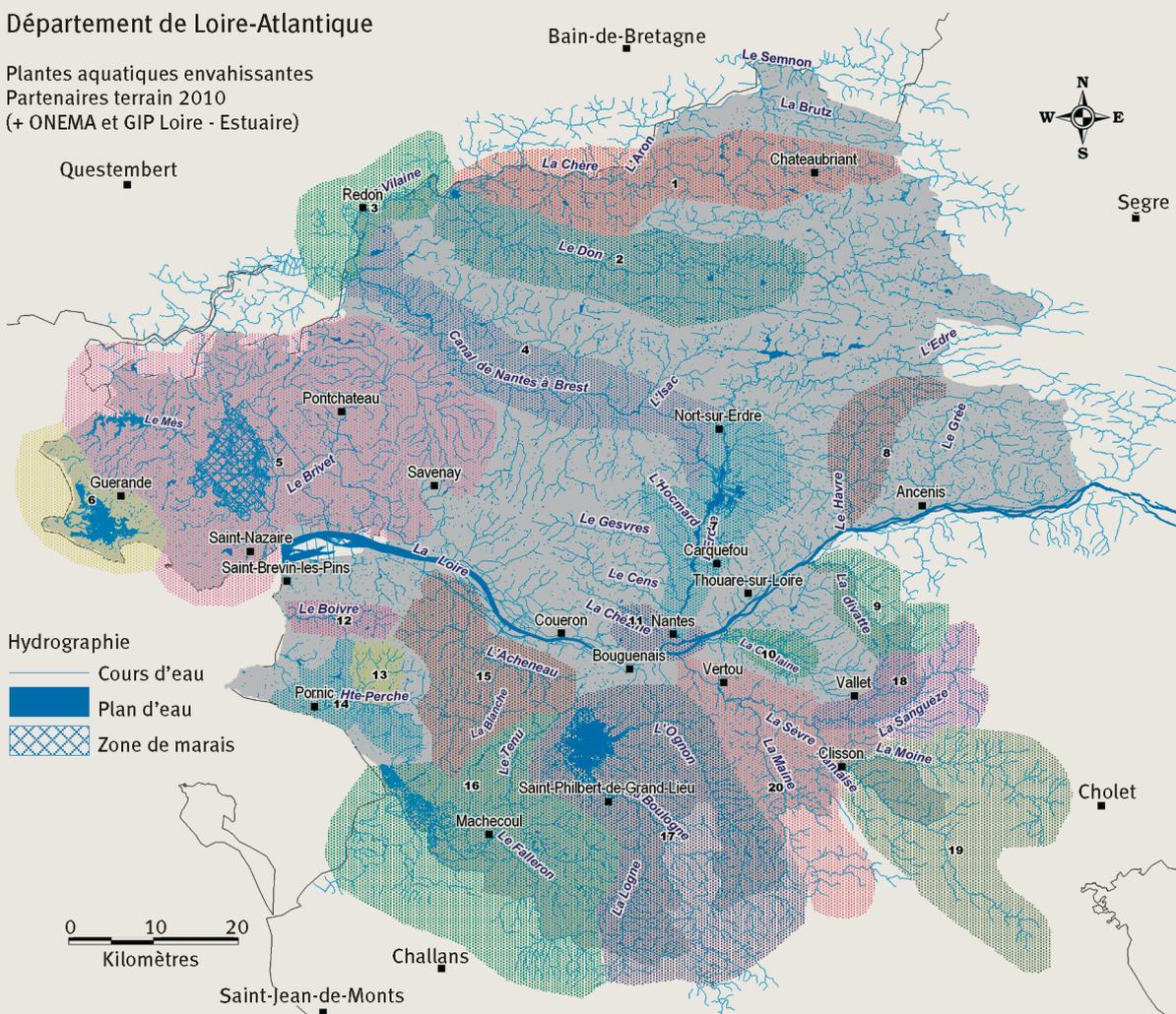
Le comité a également associé des partenaires extérieurs à la région (Institution d'aménagement de la Vilaine, Institution de la Sèvre Niortaise, conseil régional Poitou-Charente).

Les objectifs de cette coordination au niveau départemental et régional sont les suivants : disposer d'une connaissance actualisée de l'état d'environnement en Pays de la Loire, développer la connaissance et l'analyse des moyens de contrôle et de gestion (efficacité et conséquences sur le milieu) en fournissant un appui technique aux gestionnaires, développer la communication et l'information, promouvoir la formation et maintenir une veille réglementaire.

1 Réseau d'observateurs et de partenaires en Loire-Atlantique (2010).

Département de Loire-Atlantique

Plantes aquatiques envahissantes
Partenaires terrain 2010
(+ ONEMA et GIP Loire - Estuaire)



- 01 - SBV de la Chère
- 02 - SBV du Don
- 03 - IAV
- 04 - CG44 Service Infrastructures Navigables
- 05 - PNR Brière + SMHBB
- 06 - Cap - Atlantique
- 07 - CCEG + EDENN
- 08 - SBV du Hâvre et du Donneau
- 09 - SBV de la Divatte
- 10 - SM Loire et Goulaine
- 11 - Nantes Métropole
- 12 - Syndicat du Marais du Boivre
- 13 - Commune de Chauve
- 14 - Commune de Pornic
- 15 - SAH Sud Loire
- 16 - SAH Marais Bretons
- 17 - SBV Grand - Lieu + SNPN + Fédération Chasse
- 18 - SA de la Sanguèze
- 19 - SH dela Sèvre aux Menhirs Roulants
- 20 - SEVRAVAL

Sources : gestionnaires du réseau hydrographique de Loire-Atlantique
Fond de carte : BD Carthage IGN
Réalisation : Fédération de Pêche 44 (2011)

Crédit carte : Fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Le comité fonctionne principalement au travers de deux commissions :

- la commission scientifique (animée par Agrocampus) qui a en charge le suivi et la mise en place de démarches scientifiques et techniques (chantiers d'arrachage), les avis sur dossiers (mise en place d'un réseau d'experts), la rédaction, relecture et validation des produits du Comité et la veille bibliographique et scientifique. Chaque année, les travaux de suivis scientifiques bénéficient d'un financement de la DREAL ;
- la commission « gestion, communication, formation » (animée par le Forum des marais atlantiques et la DREAL) qui a en charge la mise à jour du guide technique par l'intégration des données scientifiques et des données des gestionnaires (retours d'expériences), la cartographie de localisation des plantes et de bilan des chantiers (progression des plantes et efficacité des méthodes), l'élaboration d'un plan de communication (brochures, site internet...) en lien avec les départements, l'organisation de journées techniques de formation en Pays de Loire et le bilan sur les perspectives d'évolutions réglementaires (contact avec les ministères concernés).

Conclusions et perspectives

Ce travail en réseaux au niveau régional a permis :

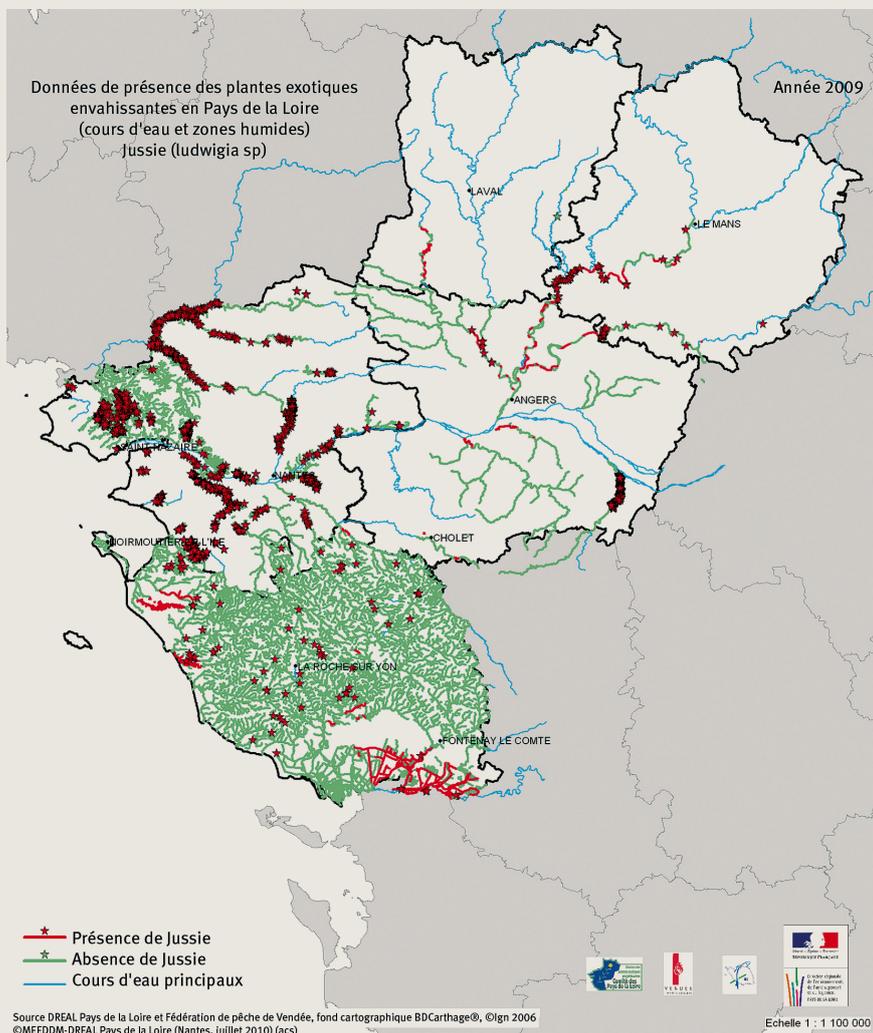
- de produire des cartographies annuelles sur la répartition des espèces, des documents de référence (le guide

technique édité en 2004 et actualisé en 2006, une analyse des coûts et conditions de réalisation des chantiers en Pays de la Loire entre 1994 et 2010 : ébauche d'une analyse coûts-bénéfices et premiers résultats en 2011), et des documents techniques thématiques (modèle de cahier des charges entreprise pour chantiers d'enlèvement, modèle de fiche de suivi des chantiers, rapport et note de synthèse sur le compostage des jussies, note de synthèse sur la valorisation agricole des jussies, synthèse bibliographique) ;

- d'apporter un appui scientifique et méthodologique aux gestionnaires. En 2010, l'accent a été particulièrement mis sur l'appui technique et méthodologique aux gestionnaires avec des suivis importants mis en place en Mayenne (gestion des renouées), en Maine et Loire (essai de compostage de renouées), en Vendée (chantier d'enlèvement d'égérie dense) et en Loire-Atlantique (chantiers sur les marais Nord Loire) ;
- de produire des documents de communication et de proposer des lieux d'information et d'échanges (plaque d'information sur les espèces aquatiques, organisation d'un colloque régional le 11 et 12 mai 2011 à Angers).

La poursuite et la consolidation du travail en réseaux, la validation et la formalisation d'un document relatif aux stratégies de gestion et l'extension des travaux du comité des Pays de la Loire aux espèces animales constituent les perspectives principales pour 2012. ■

2 Carte régionale de présence de la jussie dans les Pays de la Loire (DREAL, 2009).



Les auteurs

Roland MATRAT

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, Service Ressources naturelles et paysages, 34 place Viarme, BP 32205, 44022 Nantes Cedex 1

✉ Roland.matrat@developpement-durable.gouv.fr